



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES
DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE
POUR LE PROJET DE
DESIMPERMEABILISATION DE LA RUE
CREBILLON AU TITRE DU PROGRAMME EAU &
CLIMAT**

**DÉCISION N° DM-26-130
EN DATE DU 11 MARS 2026**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT le projet de désimperméabilisation et de végétalisation de la rue Crébillon, permettant de réduire à la source les écoulements en temps de pluie ;

CONSIDÉRANT que les dépenses objet de la présente décision s'inscrivent dans le cadre du dispositif « Programme Eau et Climat » de l'Agence de l'eau Seine Normandie ;

CONSIDÉRANT que les travaux objet de la présente décision s'inscrivent dans le cadre du « Pacte Eco Citoyen 2022-2027 » de la ville ;

D É C I D E

DE SOLLICITER auprès de l'Agence de l'eau Seine Normandie une subvention au titre du dispositif d'aide « Programme Eau et Climat » d'un montant de 64 150 € soit 15% du montant hors taxes des dépenses retenues pour cette opération ;

D'AUTORISER Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant ;

D'INSCRIRE cette recette au budget communal au chapitre et article correspondants..

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Signé

Charlotte LIBERT